

Compte rendu de l'atelier sur la transformation de la profession d'enseignant chercheur et/ou de chercheur en sociologie.

L'atelier était animé par Odile Piriou

Odile PIRIOU

Cet atelier avait pour objet les transformations de la profession d'enseignant (secondaire et universitaire) et/ou de chercheur en sociologie. Il avait donc pour vocation de traiter des évolutions présentes et futures du segment académique de la sociologie et d'aboutir à des « avis », des propositions partagées et susceptibles d'être portées et défendues. Nous avons pensé, en organisant cet atelier, que des éléments sur l'avancée des réformes pourraient constituer des points de départ pour la réflexion collective, avec en miroir les actions, les réactions, les positionnements et les stratégies des associations et des instances représentatives. Différents représentants et/ou membres de ces instances professionnelles étaient invités. Bien sûr, ces éléments renvoient à la réforme du statut d'EC, à celle d'enseignant du secondaire avec la masterisation des recrutements, à la LRU (et l'enjeu de professionnalisation des cursus et diplômes), à la réforme du statut du doctorant, enfin à la redéfinition, à la continuation et à la diversification des missions à venir des instances de représentation de la profession d'enseignant et/ou de chercheur en sociologie.

Evidemment, l'idée générale était de discuter des enjeux que ces transformations portent, au-delà du catalogue des réformes. Ces enjeux sont, entre autres, les transformations des rapports sociaux et de pouvoir entre les acteurs (partenaires, concurrents) impliqués dans « l'économie » des professions d'enseignants et/ou de chercheur en sociologie (savoirs, formations, emplois, spécialités, recrutement, qualification, légitimation...). Se reconstruisent effectivement des espaces de positions, des hiérarchies et des rapports sociaux de pouvoir et de rapports de force. Ces enjeux se posent aussi en termes d'équilibre et/ou de rééquilibre et de tension entre les différentes dimensions de la discipline : scientifique / universitaire / appliquée ou marchande, enfin en termes de vocations et de missions des universités, des savoirs et des professionnels qui les construisent, les transmettent et les diffusent. Nous avons pu recueillir quelques desiderata des collègues sur la tenue de ces Etats Généraux et de cet atelier. Au-delà des rares (une collègue) ayant requis l'annulation

de ces Etats Généraux, les collègues ont défendu l'idée que les EG devaient porter des réflexions, permettre les discussions et les propositions, plutôt qu'aboutir à une énième motion de plus. Nous nous appuyons ici sur les réactions exprimées à travers des listes de discussion transmises au comité exécutif de l'AFS et à travers le forum sur les Etats généraux ouvert par l'AFS. Certains collègues ont évoqué les enjeux de concurrences entre universités, les différences de positionnement et d'enjeux entre Paris et la Province et des concurrences entre les Ecoles (EHESS, ENS).

Pour présenter et lancer ces différents éléments de débat, nous avons invité plusieurs membres d'instances associatives et représentatives de la profession d'EC et de chercheurs :

Sont intervenus dans cet ordre :

- (1) Jan SPURK, Professeur des Universités, Université de Paris Descartes, membre du CERSES (centre de recherche sens, éthique et société), ici en tant que Président de la 19e section du CNU (Conseil National des Universités)
- (2) Frédéric NEYRAT, Maître de Conférences en Sociologie à l'Université de Limoges représente ici l'ASES, groupe de recherches et d'études sociologiques du Centre Ouest, Association des sociologues enseignants du supérieur
- (3) Daniel BENAMOUZIG. Chargé de recherche au CNRS, au centre de sociologie des organisations (Sciences po). Il anime le Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) « Société en évolution, science sociale en mouvement » (CNRS, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) avec Olivier Borraz et Sandrine Lefranc (2006-2009).
- (4) Claude DIDRY, Directeur de Recherche au CNRS, Co-directeur de l'UMR IDHE, Directeur de l'IDHE Cachan (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie), interviendra au titre de membre de la Section 36 "Normes et Sociétés"
- (5) Marcel FOURNIER, sociologue, professeur au département de sociologie, Université de Montréal, spécialiste de l'histoire de la

sociologie, ici comme membre de l'AIS et du Comex de l'AIS, en disponibilité à l'Université de Metz.

PROPOSITIONS

Les collègues présents à l'atelier : transformations de la profession d'enseignant et de chercheur en sociologie se sont accordés sur plusieurs propositions :

1. La première est que l'AFS tienne une position forte de politique vis-à-vis des réformes et notamment demande un moratoire de 18 mois pour permettre aux sociologues de prendre le temps d'objectiver, de réfléchir et de travailler à la définition de principes généraux de fonctionnement et de régulation de la profession d'enseignants et de chercheurs en sociologie.
2. Associé à ce moratoire, mais non subordonné à lui, la seconde proposition est la création d'un groupe de travail sur l'exercice des décisions collégiales en sociologie. Sa mission ne serait pas a priori définie, mais à construire. Elle s'attacherait à la spécificité de la vocation et la tradition de la sociologie ainsi qu'à son économie. Ce groupe pourrait travailler sur les règles, là où il y a exigence sociale ou contrôle social, mais pas uniquement. Cela pourrait être sur l'édition en sociologie ou sur ce qu'est « être sociologue », « faire de la sociologie ». Il s'agirait d'un groupe constitué sur un format « léger » et très opérationnel qui s'appuierait sur une démarche autonome proposant une « boussole » propre aux sociologues sur l'état de leur discipline, sa tradition, son contexte actuel d'exercice et son devenir. Cette boussole serait susceptible d'être une référence pour des instances délibératives. Le groupe s'appuierait donc sur un état des lieux des enquêtes, statistiques, études, travaux de recherche, thèses, sur la discipline elle-même, mais aussi comparatifs. L'idée est d'objectiver les changements (sur la base de documents existant, pas d'études originales) ainsi que de proposer des modèles descriptifs et normatifs. Il s'agirait de proposer une forme de principe commun sur l'état de la discipline et sur son fonctionnement. Impulsé par l'AFS, ce groupe serait ouvert à d'autres sociologues que ceux membres du bureau. Pourrait être associé à ce groupe des disciplines et associations, des collègues de statuts très différents les uns des autres.

3. La troisième proposition est que les premières réflexions et propositions de ce groupe porteraient sur la désignation, l'élection et la sélection des membres des comités de sélection et du CNU.

Jan SPURK

La LRU et la transformation de la profession d'EC et de chercheur en sociologie s'inscrit dans un contexte international. Il existe une position précise du CNU, en termes de proposition d'action pour comprendre les idées qui guident la réforme. Celle-ci s'inscrit dans l'accord de Bologne en 1999 qui signe la normalisation des cursus sur le modèle LMD et renvoie plus largement à un système de comptabilité des acquis. La transformation que vit l'Université française doit se comprendre à l'aune de la politique scientifique européenne engagée depuis les années 90. Celle-ci vise à créer un espace européen de mobilité professionnelle sur un marché du travail. Il s'agit ni plus ni moins d'une relation instrumentale entre les savoirs transmis par les universités et « la demande sociale », c'est-à-dire économique, politiques et institutionnelle. Suivant l'idée libérale du marché, les offres de formations et recherches doivent s'adapter à la demande « sociale ». La recherche ressemble désormais beaucoup à la R&D dans les entreprises. Domine dans cet esprit de réforme, une méthode managériale et une logique de quantification. Une forte pression s'installe pour que les politiques et les universités s'inscrivent dans une logique marchande du savoir. Les SHS (sciences humaines et sociales) trouvent ainsi leur place en tant qu'acteur concurrentiel avec un esprit d'expertise et un complément d'âme scientifique. Ce système, fondé sur l'évaluation et la procéduralisation, est extrêmement logique. Il génère une obligation des études (en termes de rentabilité marchande) qui crée une culture d'urgence : « Jamais une situation comparable à l'Université n'avait été identifiée depuis 20 ans ». Les rôles, les contenus d'activités et leur finalité, s'en trouvent modifiés. On assiste à une élévation des horaires de travail, à un renforcement du pôle gestionnaire dans l'activité même d'EC. Le profil requis d'EC est devenu celui d'un technicien polyvalent, conformiste, gestionnaire et polyglotte. On assiste alors à une standardisation de l'exercice d'EC et des critères de qualification (selon le profil défini précédemment) que le CNU se refuse à appliquer de manière aveugle. Cette résistance intelligente et autonome s'appuie sur la défense claire et explicite d'une collégialité des décisions en matière de critères de recrutement des futurs EC.

Contre le « pourrissement » de la situation à l'encontre des réformes gouvernementales, il est nécessaire que l'AFS exige un moratoire complet de 18 mois pour organiser des assises universitaires de manière à ce que les sociologues puissent prendre le temps de produire une vision objective de l'Université de demain.

Frédéric NEYRAT

La tenue des Etats généraux traduit bien la prise de conscience professionnelle de la dégradation des conditions de la recherche et de l'enseignement à l'Université. Une prise de conscience qui augmente avec le train des réformes, mais qui fut plus rapide dans les petites universités.

La réforme LMD.

On assiste à une multiplication des tâches d'examen et de l'alourdissement général de ces tâches (par exemple de celles dites pédagogiques). Le LMD fragilise la sociologie par rapport au droit et peine à maintenir son unité.

Les inégalités se creusent entre les établissements, notamment entre ceux qui resteront avec une offre en niveau L et ceux qui développeront les 3 niveaux de cursus : LMD.

L'autonomie scientifique est sacrifiée au nom d'un pouvoir gestionnaire, politique et managérial, avec le risque de potentiels locaux décidant pour les chercheurs.

La modulation de service, entre enseignement et recherche par exemple est menacée par la LRU.

Les débats : ce qu'on peut améliorer

Améliorer la situation antérieure

1. Le recrutement des enseignants chercheurs, devient encore plus crucial. Il faut augmenter l'offre de postes pour lutter contre la pénurie.
2. Il faut combattre le localisme.
3. Il faut construire plus de transparence des auditions.

La pédagogie

Il faut une cohérence de cursus, réfléchir à la place de la sociologie et à l'opportunité de la pluridisciplinarité.

L'évaluation des enseignements universitaires

Il faut poser des règles de fonctionnement pour garantir le traitement le plus égalitaire de tous.

Le CNU est un CNU renforcé de ces prérogatives, avec des pouvoirs étendus : promotion, sélection, carrières. Il faut une charte des bonnes pratiques du CNU.

Pour autant, la composition, la durée des mandats ni les tâches des membres du CNU ne doivent être alourdis. Il convient donc de monter un groupe de travail sur ces questions : qui évaluent ? Qui

sont les évaluateurs ? Il convient de lutter contre les promotions des membres du CNU par eux-mêmes.

Une charte des bonnes pratiques doit être établie pour construire des règles de fonctionnement par la communauté elle-même, aussi pour ne pas se les laisser imposer.

Daniel BENAMOUZIG

L'un des premiers effets attendus des réformes en cours et du processus de managérialisation de l'enseignement supérieur, est la construction de nouvelles formes de hiérarchies académiques, de nouvelles structures verticales de pouvoir. L'autre est la part toujours en augmentation de la recherche contractuelle et des instruments de quantification dans les politiques de recherche.

Un autre est la place et le pouvoir accrus des Présidents d'Université, mais aussi les concurrences entre les universités elles-mêmes, ainsi qu'entre professionnels, des hiérarchies entre les disciplines et au sein même des disciplines, entre les filières (agrégation et autres, par exemple).

Permettre un ensemble de proposition :

- **Il faut reconnaître l'importance des moments délibératifs, collectifs et collégiaux, en deux phases :** (1) celle de la définition des principes généraux de fonctionnement et d'organisation de la discipline - profession, (2) les phases déjà instituées de la profession : recrutement, évaluation.
- **Il faut reconnaître la place des sociétés savantes et la renforcer.** Celle-ci demeure relativement faible et pourrait être plus forte, notamment au regard de la place que ces sociétés ont prise dans les réformes. La sociologie, comme les autres disciplines, à intérêt à se doter d'une structure qui à vocation à travailler, selon l'agenda politique, telle un Task force, « au fil de l'eau ». La place des sociétés savantes est, doit être, stratégiquement forte.
- **Il faut reconnaître l'importance du pluralisme dans ces moments délibératifs et stratégiques.** Ce pluralisme s'adresse aux théories ; aux statuts ; aux générations ; aux disciplines, la sociologie ne doit pas restée isolée (il existe une réflexion à conduire sur des alliances entre les disciplines et les associations : AFS - ASES, et/ou les réseaux de disciplines comme liens sociaux).

Les propositions :

- **Créer un ou des espaces collégiaux pour objectiver les changements** sur un double modèle : descriptif, normatif, et une activité d'expertise. Cet espace permettrait d'établir une forme de principe commun sur l'état de la discipline, elle produirait une veille permanente sur l'état de la discipline, sur ses évolutions et offrirait à la discipline et ses professionnels leur propre boussole.

Claude DIDRY

Le gouvernement de la recherche se recentre sur des questions managériales et comptables, en privilégiant la concurrence comme principe exclusif de l'efficacité. On assiste en France à l'installation d'un schéma à la britannique bien décrit par Patrick Le Galès, avec une autonomie budgétaire qui préfigure une privatisation des financements (fondations, recherche contractuelle etc.) et une hausse des droits pour les étudiants. Face à cet éclatement des institutions d'enseignement et de recherche, il faut tenter de maintenir des régulations nationales qui correspondent à l'organisation française de la recherche et de l'Université telle qu'elle s'est construite historiquement. Revenir à la vision durkheimienne de l'Université comme corporation nationale. Deux problématiques drastiques se posent à la recherche en France, en sociologie comme ailleurs :

- La pénurie des postes (la lutte contre).
- La place que la CNRS va réserver aux unités de recherche. Il s'agit de bloquer la « désunimérisation » et de maintenir la coordination d'espaces de recherche groupant des équipes qui n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes universités. Il faut approfondir la solidarité qu'implique une division du travail scientifique efficace, en refusant le principe exclusif de la concurrence, en acceptant des relations avec la sociologie de consultance et d'entreprise.

Dans ce contexte de réformes extrêmement rapides, la survie doit, d'ores et déjà, beaucoup aux mouvements sociaux, à la prise de conscience des universités et à l'action directe des chercheurs, pour faire face aux tentatives de contourner ou de pervertir les instances de débats et de représentation comme le Conseil National des Universités et le Comité National de la Recherche Scientifique. Face

aux tentatives de déstabilisation de ces instances, il faut, parallèlement à la mobilisation collective, assurer leur fonctionnement de façon exemplaire.

Marcel FOURNIER

La perspective comparative, entre la France et le Canada, montre que le modèle anglo-saxon est déjà bien avancé, établi même en dehors de la France. La question du recrutement des professeurs a été réglée par exemple. Les carrières sont prises en charge par les établissements eux-mêmes. Le pouvoir des présidents d'universités est fort. Autre exemple, les primes sont au cœur de l'activité d'enseignement et de recherche, au cœur des institutions. La tendance adoptée est bien celle décrite par Gibbons et ses collègues et au regard de cette tendance, l'un des grands enjeux en France est la création de l'ANR.

Pistes de réflexions et de propositions

Il faut effectivement travailler à l'invention collective de structures collectives d'action qui mettent en exergue et qui mettent en œuvre une collégialité, des lieux de délibération, des règles de recrutement réfléchies, le moment de la « sélection » est un moment important.

Eléments de DEBAT

Les réactions des collègues indiquent que la question soulevée de la collégialité est importante, il y aurait un consensus sur l'existence d'une crise de la collégialité en France et la nécessité de la relégitimer. Il conviendrait aussi de reposer les fondements de la légitimité des membres du CNU. Est-il normal d'être nommé sur liste syndicale ? La légitimité est-elle d'ordre syndical ou scientifique pour l'éligibilité des membres du CNU ? La légitimité de l'élection doit elle reposer sur une légitimité électorale d'appartenance ou de compétences ?

Du côté des réformes, un collègue pose la question du benchmarking et de la procéduralisation de l'activité d'enseignement et de recherche. S'il convient d'en souligner les dérives, il ne faudrait pas tout refuser dans le principe d'évaluation comme dans celui du benchmarking.

Le moment du recrutement et son organisation ainsi que les règles de fonctionnement du recrutement suscitent un intérêt partagé autour d'une amélioration du recrutement des enseignants-chercheurs.

Une réflexion autour des rapports entre savoirs et pouvoirs conduit à l'idée de lutter contre la hiérarchisation et la ségrégation entre des étudiants. Celle-ci se concentrerait sur la distinction entre les filières grandes écoles et les filières universitaires. La suppression des grandes écoles, comme la lutte contre les logiques ségrégatives à l'Université est défendue. Cette logique ségrégative sur le modèle des grandes écoles serait renforcée par la force centralisatrice de ces dernières, à l'aune de la décentralisation, resserrant les réseaux entre Ecole et réseaux des Entreprises et entre les grandes Ecoles, elles-mêmes.